

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date d'affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, Mr PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/83 : REALISATION D'UN CREDIT RELAI SUBVENTIONS D'UN MONTANT DE 1 000 000€

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une aide financière du Département allouée à la commune au titre du dispositif « contrat départemental pour la transition écologique » pour la réalisation de la tranche 2024 du programme pluriannuel 2024 2026 dont la dépense subventionnable globale est estimée à 6 990 680€ HT, pour une subvention totale de 3 436 135€ HT.

Le montant subventionnable de la tranche 2024 s'élève à 3 910 000 € HT soit une subvention attendue d'un montant de 1 916 500 €.

Compte tenu du décalage important (plusieurs mois) entre la demande de versement et la date d'encaissement effective des subventions, il paraît opportun de réaliser un crédit relai subventions, d'un montant suffisant pour assurer la continuité des paiements de facture de travaux à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de souscrire, auprès de la Caisse d'épargne PAC, un crédit relai subventions pour un montant de 1 000 000 €.

PRECISE les conditions financières de ce crédit relai comme suit :

- Montant : 1 000 000 €
- Taux fixe : 2,80%
- Durée : 1 an
- Frais de dossier : 2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce crédit relai subventions.

Le 16 octobre 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, MR PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/84 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 17/09/2025 une décision budgétaire modificative avait été prise afin de corriger une erreur matérielle d'un montant de 0,30€, observée au CFU lors de la reprise du résultat budgétaire de l'année antérieure.

Le contrôle budgétaire opéré par la trésorerie nous a signalé une anomalie bloquante lors de la saisie de cette régularisation comptable au compte 020.

En effet, les règles relatives aux dépenses imprévues diffèrent entre les instructions budgétaires M14 et M57.

Dans le cadre de la M57, les chapitres 020 et 022 sont bien inscrits au budget, mais ne donnent lieu à aucune prévision ni réalisation sur les crédits de l'exercice.

Par conséquent, il est demandé à la commune de rectifier cette écriture en utilisant une imputation comptable différente.

Par ailleurs, il y a lieu de procéder dans cette même DM N°2 à des virements de crédits afin de réajuster les crédits budgétaires et permettre ainsi la saisie des écritures comptables jusqu'à la fin de l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision budgétaire modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
C/66111 INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	+ 9 000 €	NEANT	
C/65131 BOURSES	+ 1 000 €		
C/65568 AUTRES CONTRIBUTIONS	+ 5 000 €		
C/739218 AUTRES PRELEVEMENTS	+ 4 915 €		
C/7392221 FONDS DE PEREQUATION	+ 3 012 €		
C/74119 REVERSEMENT SUR DGF	+ 3 810 €		
C/64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	- 26 737 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
C/2188-15 AUTRES	+ 10 000,00 €	C/1641 EMPRUNTS	+ 1 000 000 €
020 DEPENSES IMPREVUES	- 0,30 €		
TOTAL	+ 9 999,70 €	TOTAL	+ 1 000 000 €

Le 16 octobre 2023
 Le Maire,
 Christian BURLE



Le Maire de Peynier (B.-du-Rh.)
Christian BURLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date d'affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, Mr PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/85 : AVENANT POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE CDG13

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à un contrat d'assurance groupe, négocié par le CDG13, concernant la couverture risques statutaires du personnel communal. (Remboursement en cas de maladie, accident du travail, mi-temps thérapeutique...).

En raison des déséquilibres constatés sur les années 2023 et 2024 cumulés, la compagnie CNP demande la révision des conditions du contrat afin de limiter en partie le déséquilibre.

Plusieurs propositions d'adaptation du contrat ont été établies par le groupe Relyens (Augmentation du taux d'adhésion à 8,15% avec maintien du taux de remboursement des indemnités journalières 100%, ou passage à un taux de remboursement à 90% avec un taux de cotisation établi à 7,53% au lieu de 7,41%).

Compte tenu de l'état actuel du personnel communal par rapport aux arrêts maladie, il paraît opportun de choisir la seconde option à savoir un taux de remboursement à 90% avec un taux de cotisation établi à 7,53%.

Enfin, il est précisé que le présent contrat groupe se terminera fin 2026 et que de nouvelles conditions d'adhésion vont être renégociées courant de l'année prochain par le CDG13. La commune ne s'engage donc que pour 1 an sur ces nouvelles conditions contractuelles.

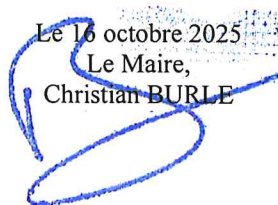
LE CONSEIL MUNICIPAL,

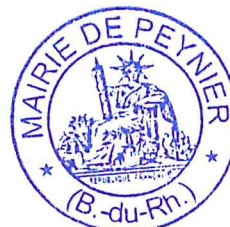
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'opter, dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par l'intermédiaire du CDG13 auprès de la compagnie CNP, pour la proposition d'adaptation suivante :

- Taux de remboursement des indemnités journalières fixé à 90 %,
- Taux de cotisation fixé à 7,53 % de la masse salariale assurée.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la compagnie d'assurance CNP et du groupe Reylens.

Le 16 octobre 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, MR PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/86 : MARCHE DE TRAVAUX GIRATOIRE DE LA TREILLE RD56c

Monsieur le Maire rappelle la présente consultation a pour objet la passation d'un marché public de travaux portant sur la création d'un carrefour giratoire au croisement de la RD56c et du Chemin de la Treille, sur le territoire de la commune de Peynier. Cette opération s'inscrit dans un contexte de développement urbain lié notamment à l'aménagement du lotissement "La Treille", et vise à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic sur cet axe départemental.

Considérant l'analyse des offres dans le cadre de la procédure de passation du marché de travaux ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et de la phase de négociations, la proposition de l'entreprise COLAS est apparue comme la mieux disante, il est proposé de lui attribuer le marché pour un montant à prix forfaitaire de 888 801,32 € HT.

Il est rappelé à l'assemblée que ce carrefour giratoire étant implanté sur une route départementale, le CD13 participe à ce titre aux travaux à hauteur de 500 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour le giratoire de la Treille avec l'entreprise COLAS pour un montant de 888 801,32 € HT.

Le 16 octobre 2025
Le Maire
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 15 octobre 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, MR PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/87: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DES TRAVAUX DE
PROXIMITE 2026 : « SECURISATION DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES »**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du Département dans le cadre du dispositif des travaux de proximité 2026. En effet la volonté de la commune de renforcer la sécurité aux abords du groupe scolaire Jean Jaurès, en lien avec les enjeux de circulation, de stationnement et de protection des piétons.

Dans ce cadre, un projet de **sécurisation des abords de l'école** a été élaboré, incluant notamment :

- l'aménagement de passages piétons surélevés,
- la mise en place de dispositifs de ralentissement,
- la réorganisation du stationnement,
- et l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale.

Le coût total de cette installation est estimé à 99 879,96€ HT, dont 70 % pourrait être subventionné par le Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable 99 879,96€ HT soit une aide plafonnée à 59 500€.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	99 879,96 €	Subvention CD13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	40 379,96 €
TOTAL HT	99 879,96 €	TOTAL HT	99 879,96 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme d'acquisition.

Le 16 octobre 2025

Le Maire,

Christian BURLE
Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date d'affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, Mr PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/88 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2026 : « AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONS SECURISE RUE LONGUE »

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du Département dans le cadre du dispositif des travaux de proximité 2026. En effet la **Rue Longue**, située à proximité immédiate de l'unique cabinet médical du village, constitue un axe de circulation fréquenté quotidiennement par de nombreux patients.

Or, cette rue ne dispose pas d'un aménagement piéton sécurisé adapté, ce qui pose des problèmes en matière de sécurité, aux abords de l'établissement médical.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers la commune souhaite réaliser des **aménagements sécuritaires** : trottoirs accessibles PMR, mobiliers urbains de type barrières sécurisées, stationnements adaptés PMR...

Le coût total de cette installation est estimé à 92 008,20€ HT, dont 70 % pourrait être subventionné par le Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable 92 008,20€ HT soit une aide plafonnée à 59 500 €.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	92 008,20 €	Subvention CD13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	32 508,20 €
TOTAL HT	92 008,20 €	TOTAL HT	92 008,20 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme d'acquisition.

Le 16 octobre 2025

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, MR PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/89 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DES TRAVAUX DE
PROXIMITE 2026 : « CREATION D'UN TERRAIN DE PADEL »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Peynier a été sollicité par de nombreux adhérents du Tennis Club pour réaliser un terrain de padel supplémentaires au sein de la base de loisirs de la Garenne. En effet, cette activité sportive remporte un vif succès auprès des usagers et la fréquentation des 2 courts de padel existants ne cesse d'augmenter.

Un financement peut être sollicité auprès du Département dans le cadre du dispositif des travaux de proximité 2026. Ce projet s'inscrit dans une volonté de diversifier l'offre sportive communale et de répondre à la demande croissante des administrés pour cette discipline en plein essor. Il permettra de :

- Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous les âges,
- Favoriser le lien social à travers la pratique d'un sport accessible,
- Optimiser l'usage des infrastructures sportives communales.

Le coût total de cette installation est estimé à 96 120€ HT, dont 70 % pourrait être subventionné par le Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable 96 120 € HT soit une aide plafonnée à 59 500 €.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	96 120 €	Subvention CD13 70%	59 500 €
		Autofinancement commune 30 %	36 620 €
TOTAL HT	96 120 €	TOTAL HT	96 120 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme d'acquisition.

Le 16 octobre 2025

Le Maire,

Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date d'affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, Mr PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/90 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DES TRAVAUX DE
PROXIMITE 2026 : « MISE EN SECURITE DES ABORDS ET ACCES DE L'ECOLE
MATERNELLE »**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du Département dans le cadre du dispositif des travaux de proximité 2026. La sécurité aux abords de l'école maternelle constitue une priorité pour la municipalité. Le flux quotidien des enfants, parents et personnel enseignant, ainsi que la configuration actuelle de la voirie et des accès, nécessitent une intervention afin de prévenir les risques d'accidents, d'améliorer l'accessibilité et permettre un accès aisé aux secours éventuels. La commune souhaite engager, dans le cadre du programme départemental « Travaux de Proximité 2026 », des travaux portant notamment sur : Arrachage des végétaux, création d'un accès pompier, sécurisation de revêtement des trottoirs et de la voiries, accès PMR ...

Le coût total de cette installation est estimé à 96 108,90€ HT, dont 70 % pourrait être subventionné par le Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable 96 108,90 HT soit une aide plafonnée à 59 500 €.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	96 108,90 €	Subvention CD13 70%	59 500,00 €
		Autofinancement commune 30 %	36 608,90 €
TOTAL HT	96 108,90 €	TOTAL HT	96 108,90 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme d'acquisition

Le 16 octobre 2025

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier

Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 15 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 16
Date affichage : 6 octobre 2025
Date de convocation : 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme PALUMBO et Mr AUBERT excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme PECOUL et Mme MAZET ; Mr BARBAROTTA, Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr MALLET, Mme MARGOGNE, MR PHILIPPE et Mme ROUBAUD, excusés, n'ayant pas donné pouvoir.
Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/91 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DES TRAVAUX DE
PROXIMITE 2026 : « MISE EN SECURITE DES ABORDS DE LA RUE DES BERGERS »**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du Département dans le cadre du dispositif des travaux de proximité 2026. Le mur de soutènement situé à l'arrière du bâtiment socioculturel présente des risques d'effondrement et de chute pour les usagers. Il est donc nécessaire d'intervenir de manière urgente afin de le consolider, d'éviter toute aggravation de la situation et de le mettre en sécurité. La rue des Bergers constitue un axe de circulation important au sein de la commune. Elle est empruntée quotidiennement par de nombreux usagers, qu'il s'agisse de riverains, de piétons ou de véhicules motorisés. Le coût total de ces travaux est estimé à 83 200€ HT, dont 70 % pourrait être subventionné par le Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable 83 200 HT soit une aide plafonnée à 58 240 €.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux HT	83 200 €	Subvention CD13 70%	58 240 €
		Autofinancement commune 30 %	24 960 €
TOTAL HT	83 200 €	TOTAL HT	83 200 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme d'acquisition.

Le 16 octobre 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE

